

■ **Société Immobilière Clair Matin B**, à Genève, CH-660-0013939-1, société anonyme, posséder pour le compte de ses actionnaires les parts de copropriété, etc. (FOSC du 29.07.2002, p. 7). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 08.10.2004. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **Société Immobilière Clair Matin B, en liquidation**. Mauron Pierre n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Liquidatrice: Régie du Centre SA, à Genève.  
Journal no 12047 du 13.10.2004  
(02498590 / CH-660.0.013.939-1)